

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250402-DEL_2025_022-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

Séance du 2 avril 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2025_022

OBJET :
FISCALISATION DES PARTICIPATIONS
AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Date de convocation :

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE

Ont donné pouvoir

Carole TAMBUZZO (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
Nasira DEBBAH (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)
Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)
Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5212-20 ;
Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1609 quater, 1636B octies ;

Contenu :

La commune est membre de deux syndicats de communes ayant choisi la fiscalisation des participations des communes membres : le Syndicat Intercommunal du Pays-du-Gier (SIPG) et le Syndicat Intercommunal des technologies de l'Information pour les Villes (SITIV).

Lorsque tel est le cas et conformément au principe de l'annualité budgétaire, chaque commune doit délibérer chaque année.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'acter les participations fiscalisées pour l'année 2025 aux syndicats SIPG et SITIV.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE